



COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2002-0021/Rev1
Le 25 septembre 2002

RAPPORT D'ETAPE SUR L'APPLICATION DU CONSENSUS DE MONTERREY

Veillez trouver ci-joint un Rapport d'étape sur l'application du Consensus de Monterrey préparé par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en vue de la 66^e réunion du Comité du développement prévue pour le 28 septembre 2002. L'examen de ce rapport est prévu au point I.1.A de l'Ordre du jour provisoire.

BANQUE MONDIALE ET FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Rapport d'étape sur l'application du consensus de Monterrey

Préparé conjointement par les services de la Banque mondiale (PREM)
et du FMI (PDR)
pour la réunion d'automne 2002 du Comité du développement

(En consultation avec d'autres départements)

25 septembre 2002

Sommaire

	Page
A. Progrès accomplis dans la poursuite des Objectifs de développement pour le Millénaire.....	4
B. Renforcer les cadres institutionnels et les politiques conduites.....	7
C. Suites données aux engagements internationaux.....	11
i. Accroître l'aide et améliorer l'efficacité du développement.....	11
ii. Allègement de la dette	14
iii. Le commerce offre des possibilités accrues.....	15
iv. Offre de biens publics mondiaux et renforcement de l'architecture financière internationale.....	17
v. Renforcement de la gouvernance institutionnelle et des partenariats.....	19
Annexe 1. Activités récentes et prochaines étapes du programme des ODM	21

Rapport d'étape sur l'application du consensus de Monterrey

1. Le Comité du développement d'avril 2002 a été l'occasion de dresser un premier bilan de la Conférence de Monterrey et d'examiner comment le consensus qui s'est matérialisé à cette occasion peut-être mis en œuvre pour ce qui concerne, en particulier, les rôles respectifs de la Banque mondiale et du FMI¹. Les ministres s'étaient alors félicités «des très importants progrès réalisés, dans le cadre du consensus de Monterrey, vers l'établissement d'un nouveau pacte de partenariat entre pays développés et pays en développement, sur la base de responsabilités et d'obligations mutuelles, dans le but d'accomplir des avancées tangibles sur la voie d'une croissance durable et d'une réduction de la pauvreté». Ils ont reconnu que le processus devait avoir pour point de départ des stratégies de développement contrôlées et conduites par les pays concernés, qui soient l'expression de saines politiques et d'une bonne gouvernance, et que ces stratégies devaient être appuyées par une aide au développement accrue et plus efficace. Ils se sont engagés, en ce qui les concerne, «à assurer la mise en oeuvre de ces stratégies et partenariats ... dans le cadre de l'intensification des activités qu'appellent l'application du Consensus de Monterrey et la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)» et sont convenus de faire régulièrement le point, lors de leurs prochaines réunions, sur les progrès accomplis dans ce sens.

2. Le Sommet mondial pour le développement durable, qui vient de se tenir à Johannesburg, a réaffirmé et complété les accords conclus à Monterrey et à Doha. Le Sommet a compté sur la présence de 104 chefs d'État et des représentants de plus de 180 pays membres. Au total, selon les estimations, quelque 21.000 participants provenant du secteur public, d'ONG, du secteur privé et d'organisations intergouvernementales se sont réunis à cette occasion. Le Sommet a permis de négocier une déclaration politique et un plan d'action pour le développement durable. En outre, il a été à l'origine de plusieurs initiatives faisant intervenir un large éventail de partenaires. La Banque mondiale et le FMI ont participé activement aux préparatifs et au Sommet lui-même. Le Rapport sur le développement dans le monde 2002 de la Banque, qui mettait en évidence les défis du développement durable au-delà de l'horizon 2015, a reçu une grande attention. La SFI a animé les débats sur la responsabilité sociale des entreprises. En outre, la Banque a lancé quatre initiatives : le partenariat du village mondial sur l'énergie, le fonds pour le carbone à l'appui du développement communautaire, le programme en faveur de la forêt amazonienne, l'initiative de réduction du torchage de gaz, et un processus d'évaluation agronomique.

3. L'organisation de plusieurs grandes rencontres depuis le Sommet du Millénaire, et la Déclaration y afférente, a abouti à un consensus sans précédent au sein de la communauté internationale quant à l'urgence d'un travail concerté et coordonné dans la lutte contre la pauvreté. Un consensus se développe également sur les moyens d'atteindre cet objectif. C'est

¹ *Financement du développement : application du consensus de Monterrey*, (DC2002-0008, 12 avril 2002). Dans sa note au Comité du développement, M. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, a énoncé un plan d'action en sept points visant à appliquer le consensus de Monterrey.

ainsi que dans la perspective des ODM, le consensus de Monterrey dessine une architecture de responsabilité partagée qui s'appuie sur deux piliers :

- Les pays en développement sont responsables au premier chef de la mise en œuvre des politiques, de l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités institutionnelles pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté;
- La communauté internationale a pour responsabilité d'appuyer ces efforts en apportant un soutien plus soutenu, mieux harmonisé et plus vaste passant par l'aide, l'accès aux marchés, l'allègement de la dette et l'assistance technique.

4. La Banque et le FMI apportent leur soutien sur ces deux grands axes. Les débats de Monterrey et de Johannesburg ont mis en lumière un certain nombre de questions appelant des efforts supplémentaires de la part des institutions de Bretton Woods; or, la plupart d'entre elles — dont la nécessité d'une stratégie globale, de l'internalisation, du partenariat et d'une focalisation sur les résultats dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des ODM — font déjà partie de leur programme stratégique. Dans le cadre de l'engagement renouvelé de la communauté internationale, la Banque et le FMI entendent redoubler d'efforts sur un certain nombre de fronts, comme le souligne le dernier rapport au Comité du développement.

5. Ce document fait le point des progrès accomplis depuis avril dernier dans l'application du consensus de Monterrey, en insistant sur le rôle de la Banque et du FMI tout en passant également en revue les principales mesures adoptées par d'autres partenaires. Le Secrétaire général des Nations Unies a publié récemment des rapports détaillés sur les résultats de Monterrey et les suites qui leur ont été données². Les pages qui suivent soulignent trois aspects du programme de l'après-Monterrey, à savoir : a) la poursuite des ODM, dans le cadre desquels s'inscrivent les efforts déployés par les pays et la communauté internationale pour appuyer le développement et la lutte contre la pauvreté, b) les progrès enregistrés par les pays en développement dans le renforcement des politiques et de leurs cadres institutionnels, c) les suites données aux engagements pris par la communauté internationale en ce qui concerne le partenariat mondial pour le développement. Les plans d'action destinés à mettre en œuvre le programme de Monterrey continuent d'être élaborés, et compte tenu du peu de temps écoulé depuis la Conférence, les activités dont traite le présent document sont, pour l'essentiel, en chantier. La Banque mondiale a préparé deux autres documents connexes à l'intention du Comité du développement³. Le premier répond à la demande expresse des Ministres, qui souhaitaient un rapport sur les efforts déployés par les pays, les bailleurs de fonds et les agences de développement pour mettre davantage

² *Outcome of the International Conference on Financing for Development et Follow-up efforts to the International Conference on Financing for Development* (8 août 2002, www.un.org/esa/ffd/).

³ *Better Measuring, Monitoring, and Managing for Development Results* (DC2002-0019, 17 septembre 2002); et *Development Effectiveness and Scaling Up: Lessons and Challenges from Case Studies* (DC 2002-0018, 23 septembre 2002).

l'accent sur les résultats. Le second présente les leçons à tirer et les défis à relever pour assurer un développement plus efficace et intensifier les efforts déployés dans ce sens, tels qu'ils ressortent d'études de cas dans trois secteurs différents.

A. Progrès accomplis dans la poursuite des Objectifs de développement pour le Millénaire

6. Les objectifs de développement et d'environnement énoncés dans la déclaration du Millénaire des Nations Unies sont chiffrés et assortis de calendrier précis; ils s'appuient sur les buts et objectifs fixés par les conférences et sommets mondiaux qui se sont tenus durant la dernière décennie. Ensemble, ils marquent un jalon important dans la coopération et l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement⁴. Les travaux, pour l'essentiel, sont en cours, mais il ne faut pas sous-estimer la tâche car si les ODM n'étaient pas atteints, les risques seraient considérables.

7. Les *Indicateurs du développement dans le monde 2002* font le point des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des ODM. Il apparaît que :

- Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation des ODM, non seulement sur le front de la pauvreté mais aussi dans des domaines tels que la scolarisation de tous les enfants d'âge primaire, l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation ou la mortalité infantile, même si ces progrès ont été inégaux.
- De nombreux pays à revenu intermédiaire ont atteint ou dépassé les objectifs proposés, ou se sont fixés eux-mêmes des buts plus ambitieux. Cependant, même dans les pays moins défavorisés, il est fréquent que des régions ou des groupes ethniques restent à la traîne.
- Les 63 pays les plus pauvres de la planète sont confrontés aux difficultés les plus grandes. Comme le souligne le *Rapport sur la pauvreté dans le monde*⁵, la pauvreté reste endémique en Afrique subsaharienne et c'est là que les retards sont le plus prononcés. Si les tendances actuelles se confirment, l'Afrique subsaharienne sera la seule région où le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté augmentera — de plus de 100 millions entre 1990 et 2015. Les taux de mortalité infantile et maternelle restent extrêmement élevés et les épidémies continueront de miner les efforts de développement.

⁴ Pour une liste des ODM, voir www.UN.org/millenniumgoals/.

⁵ *Achieving the Millennium Development Goals in Africa: Progress, Prospects, and Policy Implications*, Rapport sur la pauvreté dans le monde 2002, juillet 2002, préparé par la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, en collaboration avec le FMI et diverses banques régionales de développement.

- Enfin, il faudra combler les graves lacunes observées sur le plan des données disponibles si l'on veut mieux suivre les progrès en cours, fixer des priorités et veiller à l'emploi efficace des ressources publiques et privées.

8. Les initiatives récentes liées aux ODM et les nouvelles étapes proposées par les Nations Unies dans l'exécution de leur plan d'action pour le millénaire sont résumées à l'annexe 1. La Banque mondiale et le FMI jouent un rôle déterminant, à travers le processus des DSRP, dans la mise en oeuvre de la stratégie à suivre pour atteindre les ODM. Ils contribuent aussi à la stratégie d'ensemble de diverses manières :

- Premièrement, les deux institutions participent activement aux travaux engagés par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU pour mettre au point des indicateurs du développement permettant de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des ODM.
- Deuxièmement, la Banque mondiale et le FMI se sont engagés à fournir les données pour l'établissement d'un rapport statistique annuel, assorties d'évaluations techniques des progrès d'ensemble qui seront utilisées pour le rapport d'étape annuel du Secrétaire général des Nations Unies et pour l'établissement d'un rapport quinquennal. Dans le cadre des *Indicateurs du développement dans le monde* et du *Rapport sur la pauvreté dans le monde*, la Banque mondiale continuera à fournir au Comité de développement et à la communauté internationale des évaluations et analyses synthétiques des progrès accomplis dans la réalisation des ODM. Elle continuera aussi de collaborer avec l'ONU et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE pour l'évaluation et la diffusion d'informations dans ce domaine.
- Troisièmement, la Banque mondiale et le FMI réfléchissent aux moyens concrets de resserrer la coopération avec le PNUD pour suivre, pays par pays, la mise en oeuvre des ODM dans le cadre des DSRP.
- Quatrièmement, la Banque mondiale contribue à la préparation d'études de cas entreprises, au plan national, pour analyser les conditions favorables et les obstacles à des progrès rapides dans la réalisation des ODM. Six études de ce type ont été conduites ou sont en cours en Argentine, en Arménie, au Bangladesh, en Ouganda, au Vietnam et au Yémen.
- Cinquièmement, la Banque mondiale et le FMI participeront au Projet du Millénaire en dépêchant des représentants de haut niveau auprès du Groupe des experts des Nations Unies ainsi que des membres de leurs services dans les groupes de travail; la Banque mondiale sera représentée dans tous ces groupes, et le FMI participera seulement à ceux qui relèvent directement de ses compétences.
- Sixièmement, la Banque mondiale et les Nations Unies organiseront ensemble, cet automne, un séminaire (*Global Poverty Mapping*) consacré aux modalités d'établissement, pour tous les pays en développement, d'une carte de la pauvreté permettant de mieux comprendre qui sont les pauvres, où ils se trouvent et quelles sont les causes profondes de leur situation.

- Septièmement, la Banque mondiale et le PNUD sont convenus de coordonner le contenu, l'analyse et la préparation du rapport sur le développement dans le monde 2003 (*World Development Report on Making Services Work for Poor People*, à paraître) et le *Rapport sur le développement humain 2003* (qui se concentrera sur les objectifs des ODM).
- Huitièmement, afin d'aider à remédier aux carences des statistiques nécessaires pour étayer les DSRP et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODM, la Banque mondiale et le FMI redoublent d'efforts pour renforcer les capacités des pays en développement dans le domaine statistique, en s'attachant notamment à améliorer la coordination entre statisticiens, utilisateurs de données et bailleurs de fonds dans le cadre de PARIS 21, consortium international créé pour promouvoir l'amélioration des statistiques dans ces pays. Le FMI conduit les activités du groupe de travail sur la mise au point d'indicateurs de l'amélioration des capacités statistiques qui permettront à ces pays de renforcer leurs capacités statistiques. Ces indicateurs sont censés aider, *entre autres*, à suivre les progrès de la lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale a également engagé un travail de grande envergure — STAT CAP — à l'appui des capacités statistiques au plan national, faisant fond du partenariat PARIS 21 et s'inscrivant dans le cadre d'opérations de prêt par pays centrées sur le renforcement des capacités statistiques. En collaboration avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds, la Banque mondiale envisage d'accorder des dons de montant limité pour le renforcement des capacités statistiques et de monter des opérations de prêts qui pourraient constituer la base d'un soutien plus systématique et plus durable des efforts déployés par ces pays pour renforcer leurs capacités statistiques. Le FMI, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres organismes, vient de lancer une série de projets régionaux qui s'appuient sur le Système général de diffusion des données (SGDD) pour aider les pays membres à améliorer durablement leurs capacités de production et de diffusion de statistiques économiques et sociodémographiques. Le premier, et le plus important des projets engagés à ce jour, concerne 14 pays d'Afrique anglophone, auxquels le FMI apporte un soutien en vue du renforcement des capacités en statistiques économiques et la Banque mondiale en vue de celui des capacités en statistiques sociodémographiques, y compris celles de la pauvreté, dans le cadre d'un vaste programme à moyen terme.

9. Le Sommet mondial pour le développement durable a permis de nourrir un vaste dialogue sur la durabilité à long terme, sur l'équité et l'inclusion à l'échelle mondiale et sur l'importance primordiale que revêt la réduction de la pauvreté. De manière générale, ses résultats s'appuient sur les accords conclus à Doha et Monterrey; en ce sens :

- (i) Ils soulignent l'importance de la *qualité de la croissance* — une croissance économique qui a pour caractéristique inhérente la responsabilité environnementale et sociale, y compris celle des entreprises;
- (ii) Ils précisent que la question de la pauvreté est au cœur du développement durable à long terme;

- (iii) Ils rappellent que les ODM sont des piliers de la durabilité, en reconnaissant toutefois qu'il importe de voir au-delà de 2015 et de porter son regard sur le milieu du siècle;
- (iv) Ils soulignent qu'il est nécessaire d'engager une réflexion globale et de promouvoir des coalitions et des partenariats mobilisant un large éventail de partenaires, sans perdre de vue le rôle de premier plan qui revient au secteur privé;
- (v) Ils présentent l'agriculture et l'eau comme des éléments essentiels du développement durable et, s'agissant de l'agriculture, ils préconisent l'élimination des subventions des pays de l'OCDE jugées comme obstacle au développement durable;
- (vi) Ils reconnaissent la nécessité de réfléchir aux modes de consommation et de production insoutenables et d'établir un cadre décennal.

Plusieurs **objectifs concrets** ont également été convenus :

- (i) Outre l'ODM consistant à réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau de boisson salubre, réduire de moitié, d'ici 2015, le nombre de personnes sans accès à l'assainissement de base;
- (ii) Inverser, d'ici 2010, la tendance de la biodiversité et rétablir, d'ici 2015, les stocks de poisson en voie d'épuisement;
- (iii) Éliminer progressivement d'ici 2020 les produits chimiques nuisibles à la santé;
- (iv) Étendre durant les dix années à venir les services énergétiques à 35 % des ménages africains;
- (v) Définir, d'ici 2005, des stratégies alimentaires pour l'Afrique.

10. Le Sommet et ses préparatifs ont également encouragé l'adoption d'un certain nombre de mesure, dont les suivantes : la plus grande reconstitution, à ce jour, du FEM (2,92 milliards de dollars) et les engagements pris lors du Sommet par plusieurs pays afin d'apporter des ressources supplémentaires; l'annonce, par un certain nombre de pays (Russie, Canada), de leur intention de ratifier le Protocole de Kyoto afin de permettre ainsi son entrée en vigueur; les initiatives spéciales et les engagements de financement pris par des donateurs à l'appui de questions fondamentales liées à la recherche agricole, à l'eau, à l'énergie, à l'exploitation minière et à la biodiversité; et la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la fourniture de biens publics mondiaux.

B. Renforcer les cadres institutionnels et les politiques conduites

11. L'engagement des pays en développement à consolider leurs politiques, améliorer la gouvernance et renforcer les institutions est une pierre angulaire du consensus de Monterrey. Durant les années 90, ces pays ont très sensiblement amélioré leurs politiques intérieures,

renforcé leurs institutions et enregistré des progrès en conséquence. Les déséquilibres macroéconomiques ont été en moyenne fortement réduits, les pays en développement participent davantage à l'économie mondiale, la croissance s'est accélérée — au point de dépasser pour la première fois celle des pays industriels — et des avancées considérables ont été effectuées dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation des ODM. Même les pays pauvres d'Afrique subsaharienne qui avaient subi des revers durant la décennie précédente ont enregistré des progrès considérables. Au cours des six dernières années, une douzaine de pays africains environ ont affiché une croissance supérieure à 5 % par an, et une douzaine et demie environ ont connu une croissance supérieure à 4 %. Grâce à de meilleures politiques, certains pays d'Afrique subsaharienne ont mieux résisté à la phase de ralentissement actuelle qu'aux chocs précédents.

12. Malgré ces progrès, l'effort de réforme et de renforcement des institutions doit se poursuivre, même dans les pays réformateurs⁶. La plupart des pays à faible revenu ne pourront atteindre les ODM qu'en accélérant durablement leur croissance dans la décennie à venir. Il est donc primordial de lever les obstacles qui s'opposent encore à cette croissance rapide et de veiller à ce qu'elle bénéficie également aux pauvres.

13. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), qui sont le cadre du soutien apporté par la Banque mondiale et le FMI aux réformes engagées dans les pays à faible revenu, résultent d'un processus conduit par les bénéficiaires eux-mêmes, et le consensus de Monterrey souligne que cette internalisation des stratégies de lutte contre la pauvreté sera essentielle pour la réalisation des ODM. Un rapport sur la mise en oeuvre des DSRP préparé par la Banque mondiale et le FMI pour le Comité du développement et le CMFI réaffirme bon nombre des atouts de cette approche (et des difficultés à surmonter) recensés dans l'examen conjoint des DSRP effectué en mars 2002⁷. Les indicateurs axés sur les résultats mis en place dans les DSRP aideront à suivre les progrès accomplis et à évaluer l'impact que les mesures prévues dans ces documents auront sur la pauvreté, et signaleront s'il y a lieu de prendre des mesures correctrices. La plupart des ODM sont inclus dans les DSRP, mais les indicateurs utilisés pour évaluer les progrès accomplis dans leur mise en oeuvre sont souvent différents. Certains secteurs couverts par les ODM, tels que les nombreux indicateurs d'environnement portant sur d'autres domaines que l'eau ou l'assainissement, sont moins suivis par les DSRP.

14. À mesure que l'accent se déplace de la préparation des DSRP à la mise en oeuvre proprement dite des stratégies énoncées dans ce cadre, une série de problèmes se font jour.

⁶ Les *Évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN)*, auxquelles la Banque mondiale procède pour environ 135 pays en développement, font état d'une amélioration tendancielle dans les années 90 (la note moyenne attribuée passe de 3,0 en 1995 à 3,4 en 2001), mais beaucoup de pays réformateurs affichent néanmoins des insuffisances, et les notes globales demeurent faibles (inférieures à 3,0) dans une trentaine de pays.

⁷ *Poverty Reduction Strategy Papers – Progress in Implementation* (IDA/SecM2002-0453, 9 août 2002; et SM/02/250, 6 août 2002).

Lors de la dernière réunion du Comité du développement en avril, les ministres ont indiqué qu'ils espéraient «que des progrès continueront d'être réalisés vers l'élargissement des processus participatifs d'élaboration et de suivi des DSRP, vers la mise en œuvre de politiques de croissance profitables aux pauvres, vers l'amélioration de la collaboration dans la perspective d'une gestion renforcée des dépenses publiques et d'une meilleure analyse de l'impact des mesures sur la pauvreté et dans le domaine social, et, au niveau des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, vers une meilleure harmonisation entre leurs programmes et les stratégies suivies par les pays». D'autres objectifs ont reçu une attention accrue : la détermination des priorités de dépenses, le passage à un chiffrage des mesures centré davantage sur des indicateurs intermédiaires et la participation accrue des parlements nationaux. L'examen de la FRPC organisé plus tôt cette année a montré que, si des progrès ont été accomplis dans le couplage des objectifs des DSRP et des programmes appuyés par la FRPC, il serait bon de se recentrer sur la qualité et l'efficacité des dépenses publiques, de discuter davantage du contenu des programmes appuyés par la FRPC et des autres scénarios possibles, et d'approfondir la recherche sur les liens entre croissance et recul de la pauvreté. L'IDA a approuvé six crédits à l'appui de la réduction de pauvreté (CARP) et les travaux sur ces crédits ainsi que sur les prêts-programmes de la Banque mondiale prévus pour la fin de l'exercice de 2003 sont en cours.

15. Conscient que l'insuffisance des capacités est un obstacle majeur à la mise en œuvre des DSRP/FRPC par les pays bénéficiaires, le FMI a recentré son attention sur l'assistance technique et ses priorités, amélioré la coordination avec les autres prestataires d'assistance technique et accru très sensiblement son réseau d'instituts de formation, ses programmes et ses centres d'assistance technique régionaux. Il va ouvrir d'ici peu deux centres régionaux d'assistance technique (CRAT) en Afrique (à Dar Es-Salaam et Abidjan), sur le modèle des centres déjà créés pour les pays des Caraïbes et du Pacifique, ce qui devrait promouvoir davantage une meilleure coordination⁸. Afin de faciliter la coordination et le renforcement des capacités au plan régional, le FMI est devenu membre de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique en mai 2002. De son côté, la Banque mondiale a concentré ses efforts sur la création d'un nouveau fonds de fiducie pour le renforcement des capacités qui rassemble divers donateurs et qu'elle administre avec le PNUD. Elle intensifie aussi son appui au renforcement des capacités dans un cadre plus large, en intensifiant l'assistance technique apportée par ses bureaux locaux et en développant les programmes de formation et d'enseignement de son institut.

16. La Banque mondiale et le FMI soutiennent par ailleurs le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui vise à promouvoir la croissance et le développement durable, à éradiquer la pauvreté et à mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation. Le NEPAD reconnaît que la paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont des conditions préalables à l'investissement, à la

⁸ Ces centres concentreront leurs efforts sur la politique macroéconomique, la politique fiscale et l'administration des recettes, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire et de change, la viabilité du secteur financier et les statistiques.

croissance et au recul de la pauvreté, et que de l'Afrique doit lever les obstacles à une croissance soutenue pour atteindre les ODM.

17. À la demande du comité de pilotage du NEPAD, les services de la Banque mondiale et du FMI assisteront aux conférences et ateliers organisés dans ce cadre et apporteront leur concours et leurs conseils sur des sujets tels que la gouvernance économique (FMI), l'agriculture et l'accès aux marchés, le développement des infrastructures et l'éducation (Banque mondiale). Récemment, les services du FMI ont prêté leur concours à une délégation de la BAfD pour élaborer des propositions pratiques visant à arrêter des priorités dans l'adoption de normes et codes et à mettre en place un mécanisme d'examen mutuel.

18. La Banque mondiale et le FMI ont par ailleurs intensifié leurs travaux et accru leur appui aux pays en développement dans trois domaines dont le consensus de Monterrey a souligné l'importance particulière pour la mobilisation de ressources intérieures — la politique fiscale et l'administration des impôts, la consolidation des systèmes financiers et l'instauration d'un climat plus propice aux investissements privés, en particulier à l'investissement direct étranger. En collaboration avec l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI ont institué un *Dialogue fiscal international* pour favoriser des échanges de vues et d'expériences sur des aspects essentiels de la politique fiscale et de l'administration des impôts et pour mieux coordonner l'assistance technique dans ce domaine. L'objectif est de resserrer la collaboration avec les autres partenaires, et notamment avec l'ONU. Dans le secteur financier, les programmes conjoints d'évaluation du secteur financier (PESF) constituent désormais un instrument bien établi pour les évaluations systématiques de ce secteur, en même temps qu'un vecteur de l'aide apportée aux pays en développement qui entreprennent de renforcer leur système financier — à ce jour, 30 pays en développement, 11 économies avancées et 16 économies en transition ont fait l'objet de PESF⁹. La Banque mondiale a mis au point un programme d'évaluation du climat de l'investissement qui devrait permettre de mesurer et comparer de façon systématique les conditions en vigueur dans ce domaine dans les pays membres. Dans le cadre d'une initiative conjointe des directions du FMI et de la Banque mondiale, des conseils de l'investissement ont été créés par plusieurs pays Afrique afin d'aider gouvernements et entreprises à dialoguer sur les conditions faites aux investissements privés.

⁹ PESF achevés ou en cours au 31 août 2002. Des examens conjoints des PESF et du programme connexe des *Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC)* sont aussi en préparation et devraient être soumis aux conseils des deux institutions après l'Assemblée annuelle. Avec la collaboration de donateurs d'aide bilatéraux et leur participation au financement, la Banque mondiale et le FMI ont lancé l'*Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (FIRST)* qui permettra de suivre les réformes et le renforcement des institutions du système financier et de ses infrastructures.

C. Suites données aux engagements internationaux

i. Accroître l'aide et améliorer l'efficacité du développement

19. La Conférence de Monterrey et le consensus qui s'en est dégagé ont établi qu'il est de la plus haute importance d'accroître le volume de l'aide pour appuyer les efforts de réforme et de développement des pays les plus pauvres. Durant la période qui a précédé la conférence et dans le sillage de celle-ci, les principaux donateurs d'aide ont annoncé, individuellement ou collectivement, des augmentations très significatives de l'aide publique au développement (APD) ciblés sur les pays les plus pauvres, et notamment sur l'Afrique subsaharienne. Enfin, les donateurs de l'IDA se sont accordés sur une nouvelle reconstitution des réserves de l'agence, qui sera la plus importante de son histoire.

20. Parmi les accords bilatéraux, on retiendra que :

- Les États-Unis se sont engagés à accroître leur APD de 1,7 milliard de dollars en 2004, 3,3 milliards en 2005 et 5,0 milliards en 2006 et après, soit une augmentation de 50 % par rapport aux niveaux actuels. Ces fonds supplémentaires seront placés sur un compte ad hoc (*Millennium Challenge Account*) pour être alloués aux pays en développement qui montreront leur résolution à respecter les règles de bonne gouvernance, à assurer les dépenses d'éducation et de santé et à mettre en oeuvre une politique économique saine favorisant les entreprises et l'initiative privée, l'ouverture des marchés et la viabilité budgétaire.
- Lors du Sommet européen, les pays de l'Union européenne (UE) se sont engagés à porter leur APD à 0,39 % du PNB en moyenne, contre 0,33 % à l'heure actuelle; les pays de l'UE dont l'aide se situe au-dessous du niveau actuel s'étant engagés à atteindre au moins 0,33 % d'ici 2006. Cela pourrait représenter une augmentation annuelle de 7 milliards de dollars en 2006. Plusieurs pays — Belgique, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède — ont réaffirmé leur engagement à atteindre ou dépasser l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies. D'autres se sont donné un objectif intermédiaire supérieur à celui fixé par l'UE. Le Royaume-Uni a annoncé qu'il augmenterait son budget annuel d'aide publique de 2,2 milliards de dollars d'ici 2005, pour porter son ratio APD/PNB de 0,32 % à 0,4 %. La France s'est engagée à accroître son APD de 50 % pour atteindre 0,5 % du PIB dans les cinq années à venir.
- Le Canada a affecté 500 millions de dollars supplémentaires à la mise en oeuvre des objectifs du plan d'action du G-8 pour l'Afrique — qui s'appuie sur le NEPAD — et s'est engagé à accroître son budget d'aide de 8 % par an, ce qui devrait le doubler d'ici la fin de la décennie. S'exprimant au nom des participants du Sommet du G-8 de juin dernier, le Premier ministre canadien a indiqué qu'il avait bon espoir «que la moitié ou plus de notre nouvelle aide au développement pourrait aller aux nations de l'Afrique qui sont gouvernés avec justice, qui investissent dans leur capital humain et promeuvent la liberté économique».
- La Norvège a annoncé le lancement d'un plan de lutte contre la pauvreté et s'est engagée à faire passer son APD de 0,92 % du PIB à l'heure actuelle à 1 % d'ici 2005.

- Pour sa part, le gouvernement helvétique a fait connaître son intention de porter son APD de 0,34 % en l'an 2000 à 0,4 % du PNB en 2010.

21. S'agissant de l'aide multilatérale, les pays donateurs sont parvenus à un accord majeur en convenant d'une treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Au titre de l'IDA-13, un montant d'environ 23 milliards de dollars, soit un accroissement des ressources de 18 % par rapport à l'IDA-12, sera mis à la disposition des pays les plus pauvres au cours des trois prochaines années. En outre, l'IDA-13 inclut deux innovations notables qui concernent les relations entre l'agence et ses clients :

- Augmentation des dons : en intensifiant les dons aux pays et aux programmes, l'IDA rehaussera la concessionnalité globale de ses financements. Ces dons, qui devraient représenter de 18 à 21 % des ressources de l'IDA-13, seront ciblés sur les domaines prioritaires et les pays les plus pauvres afin de maximiser leur efficacité. Leur allocation obéira aux principes et au mandat de l'IDA.
- Suivi des résultats : durant l'IDA-13, on s'efforcera de mesurer les résultats obtenus à fin de s'assurer que les ressources de l'IDA contribuent le plus possible au recul de la pauvreté. Un système sera mis en place à cette fin et une série d'indicateurs seront suivis pendant la période couverte par l'IDA-13.

22. Outre ces initiatives visant à mobiliser le volume d'aide nécessaire pour atteindre les ODM, la conférence de Monterrey a entraîné un regain d'attention pour la qualité de cette aide, domaine auquel la Banque mondiale et le FMI s'intéressent depuis longtemps. En préparation à cette conférence et aux réunions de printemps, la Banque mondiale a entrepris un vaste examen des leçons tirées en ce qui concerne l'efficacité du développement¹⁰. Il s'agit maintenant de rendre ces enseignements opérationnels en gardant à l'esprit un quadruple objectif : a) cibler l'aide sur les pays, programmes et projets où leur impact sera le plus grand, b) travailler ensemble dans les cadres mis en place par les pays eux-mêmes, c) assurer un financement plus global et prévisible, y compris pour les coûts récurrents, et d) améliorer le rapport coût/efficacité de l'aide. Pour atteindre ces résultats et veiller à l'utilisation efficace des plus gros volumes d'aide envisagés il faudra une collaboration plus étroite entre tous les donateurs — BMD, donateurs bilatéraux et système des Nations Unies. L'engagement partagé à l'appui des ODM et l'accueil amplement favorable qu'a reçu la démarche du DSRP/CDI sont des atouts pour une meilleure coordination et harmonisation de l'aide des bailleurs de fonds. Il faut maintenant les mettre à profit en établissant un programme d'action pour la collaboration entre donateurs.

23. Ainsi qu'il est expliqué dans les deux documents d'accompagnement, la Banque mondiale et le FMI ont lancé un ambitieux programme de travail qui vise à étayer les efforts engagés pour améliorer l'efficacité de l'aide :

¹⁰ *Efficacité du développement, partenariat et défis* (DC2002-0006, 9 avril 2002).

- Premièrement, continuer de promouvoir la cohérence des évaluations des politiques et institutions des pays bénéficiaires par les bailleurs de fonds. Pour ce faire, l'IDA devra poursuivre l'action entreprise pour renforcer son système d'allocations de fonds en fonction des résultats, approfondir le dialogue avec les autres donateurs et examiner les possibilités de partage et de divulgation des informations. Outre les évaluations de la situation et de la politique économiques des pays, la Banque mondiale contribuera aux efforts déployés pour développer, si nécessaire, les indicateurs de résultats pour les programmes et secteurs prioritaires, ainsi qu'elle l'avait fait dans le cadre de l'initiative Éducation pour tous.
- Deuxièmement, encourager l'utilisation des DSRP ainsi que des cadres budgétaires et des mécanismes de coordination avec les donateurs des pays eux-mêmes, afin d'assurer une plus grande cohérence entre les bailleurs de fonds, la mobilisation de volumes d'aide suffisants assortis d'une concessionnalité adéquate et un afflux de concours financiers plus prévisible¹¹. Pour étayer cette approche, la Banque mondiale et le FMI ont intensifié les efforts déployés pour améliorer la responsabilité financière des pouvoirs publics des pays bénéficiaires, en développant notamment des mécanismes de suivi des dépenses. Par ailleurs, le FMI s'emploie à aligner davantage les priorités de son assistance technique sur celles des réformes macroéconomiques et à prendre en compte la volonté de renforcement des capacités démontrée par les autorités.
- Troisièmement, assurer que les instruments dont disposent la Banque mondiale et le FMI restent suffisamment souples pour permettre aux deux institutions d'adapter leur soutien à la situation et au programme de chaque pays, en coordination avec d'autres bailleurs de fonds.
- Quatrièmement, promouvoir un meilleur rapport coût/efficacité de l'aide en s'appliquant non seulement à réduire le morcellement des efforts des donateurs d'aide mais aussi en harmonisant et simplifiant les méthodes de ces derniers. La Banque mondiale et le FMI coopèrent étroitement avec le Groupe de travail du CAD sur les méthodes des donateurs et, en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD), la Banque mondiale a engagé un vaste effort d'harmonisation des politiques, procédures et pratiques opérationnelles des bailleurs de fonds. Un rapport d'étape sera présenté à titre de référence. En collaboration avec le CAD et les autres BMD, la Banque mondiale organisera une grande conférence sur l'harmonisation début 2003.
- Cinquièmement, comme il est précisé dans le document d'accompagnement consacré à l'amélioration des résultats du développement, la Banque mondiale a engagé (en

¹¹ Le fait que la quasi-totalité des donateurs se rallient maintenant au principe de DSRP conduits par les pays bénéficiaires augure bien des perspectives d'alignement des pratiques des donateurs et d'efficacité de l'aide, mais ce ralliement doit être étayé par un dialogue suivi entre donateurs multilatéraux et bilatéraux.

collaboration avec les BMD, le CAD et d'autres agences) un ambitieux programme pour faire en sorte que les efforts individuels et collectifs des pays et de la communauté des bailleurs de fonds soient davantage axés sur les résultats. Le CAD propose d'organiser un forum du partenariat pour le développement en décembre 2002 afin de faire avancer ce programme en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires. Il organisera aussi, début 2003, une réunion d'experts sur l'efficacité et l'allocation de l'aide qui sera centrée sur l'intégration d'objectifs de développement multiples.

- Sixièmement, étant donné la difficulté qu'il y a à attribuer les résultats d'un pays à la contribution de telle ou telle agence, le Département d'évaluation des opérations (OED) de la Banque mondiale et d'autres donateurs d'aide ont examiné les conséquences qu'une aide mieux coordonnée et centrée sur un programme conduit par le pays bénéficiaire pourrait avoir pour les systèmes d'évaluation de chaque agence ou inter-agences.
- Septièmement, appuyer davantage les pays en développement afin qu'ils puissent assurer un meilleur suivi des mesures prises et de leurs statistiques et se doter de systèmes de gestion et d'évaluation axés sur les résultats.
- Huitièmement, mieux tirer les leçons théoriques et pratiques des expériences conduites sur le terrain (ce que font les deux institutions avec les études de cas couvrant les trois domaines susmentionnés) et s'engager à partager ces enseignements avec les pays et les donateurs. Le *Portail du développement*, le *Réseau mondial de formation pour le développement*, le CAD et d'autres enceintes multilatérales peuvent constituer autant de plates-formes utiles pour intensifier les échanges d'informations et enrichir le débat sur les politiques à conduire.
- Neuvièmement, la Banque propose d'agir de façon plus systématique dans les pays qui n'ont pas encore adopté les politiques nécessaires à une aide efficace, notamment sous la forme d'un travail plus vaste et plus fréquent au plan économique et sectoriel, d'un soutien au renforcement des capacités et d'une collaboration avec les partenaires plus actifs dans les pays en question.

ii. Allègement de la dette

24. Le consensus de Monterrey a souligné qu'il faut apporter au plus tôt une solution durable aux problèmes d'endettement qui, depuis longtemps, handicapent les pays les plus pauvres. Le FMI et la Banque mondiale jouent un rôle clé dans l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (l'initiative PPTE) conçue pour répondre à ces difficultés, et le rapport sur l'état d'avancement de l'initiative préparé par les services des deux institutions¹² fait état de progrès majeur sur différents fronts :

¹² *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) – Status of Implementation*, (IDA/SecM2002-0467, 19 août 2002; et SM/02/264, 16 août 2002).

- Les deux-tiers environ des pays qui peuvent bénéficier de cette aide ont obtenu un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée. Sur l'ensemble des pays admis à bénéficier de l'initiative, 26 ont déjà atteint le point de décision, et 6 de ces derniers sont parvenus au point d'achèvement.
- Conjuguée aux annulations de dettes, l'assistance totale engagée jusqu'ici représente une réduction de l'encours de la dette d'environ 40 milliards de dollars en valeur actuelle nette (VAN), soit une diminution des deux tiers du stock total de la dette de ces pays. Pour la plupart d'entre eux, les paiements annuels au titre du service de la dette s'en trouveront très sensiblement réduits et tomberont à moins de 10 % des recettes d'exportation.
- Les allègements de dettes accordés jusqu'à présent ont aidé ces pays à accroître leurs dépenses sociales, qui sont passées d'environ 6 % du PIB (en moyenne annuelle) en 1999 à 9 %, selon les projections, en 2002 — soit plus du triple du service de la dette.
- Enfin, la plupart des PPTE ont entrepris désormais de mieux suivre leurs dépenses afin de contrôler l'emploi qui est fait des ressources libérées par l'allègement de la dette, même si ces mécanismes de suivi doivent encore être améliorés.

25. Le rapport recense les difficultés à surmonter pour aider les derniers pays à atteindre le point de décision, porter ceux qui ont atteint ce stade au point d'achèvement, aider tous ces pays à sortir durablement du cycle des restructurations de la dette et préserver leur viabilité à long terme au-delà de l'initiative PPTE. En passant en revue ces défis, il examine également les conséquences de l'évolution récente de l'économie, y compris la chute des cours des produits de base, pour la soutenabilité de la dette. Pour relever ces défis, il faudra un effort concerté des PPTE, une participation sans réserve de tous les créanciers et le soutien continu de la communauté des bailleurs de fonds. L'initiative offre suffisamment de souplesse, au cas par cas, pour accorder un allègement complémentaire au point d'achèvement lorsque les pays connaissent un bouleversement radical de leur situation économique attribuable à des chocs exogènes exceptionnels, comme cela s'est fait récemment pour le Burkina Faso. Sur la base d'indications récentes, l'appui des donateurs pourrait aider à combler les besoins de financement attendus du Fonds fiduciaire PPTE. Ces annonces, comme l'intention du G-8 de financer sa part des besoins, devront maintenant se concrétiser en engagements fermes. En portant à 40 % la part des dons dans les financements aux PPTE qui risquent de rester vulnérables après avoir bénéficié de l'initiative, les donateurs de l'IDA aideront aussi ces pays à viabiliser davantage leur situation d'endettement. Toute modification à l'initiative visant à amplifier encore l'allègement de la dette devra s'accompagner d'une contribution additionnelle des donateurs pour éviter d'éroder la capacité des créanciers multilatéraux à apporter un soutien financier aux pays les plus pauvres.

iii. Le commerce offre des possibilités accrues

26. Les participants à la conférence de Monterrey ont reconnu que les possibilités qu'offre le commerce sont primordiales pour accélérer la croissance économique et le recul de la pauvreté, mais que les obstacles aux échanges et les contraintes internes empêchent bon nombre de pays en développement de tirer pleinement parti des avantages potentiels du

commerce international. La cohérence des politiques conduites a donc été au cœur des débats de Monterrey, qui ont permis de souligner que l'amélioration de l'accès au marché tendrait à renforcer l'efficacité à l'aide.

27. Les pays membres de l'OMC se sont engagés, dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, à ouvrir des négociations en vue d'améliorer sensiblement l'accès au marché pour les produits agricoles et industriels en provenance, notamment, des pays en développement. L'accès s'est certes amélioré dernièrement avec l'adoption de l'initiative «Tout sauf des armes» de l'UE, de la loi américaine sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) et d'autres initiatives comparables, mais il faudra accélérer et élargir l'ouverture des marchés et supprimer progressivement les subventions pratiquées par les pays industriels, qui faussent les échanges dans l'agriculture, les textiles ou les industries à forte intensité de main-d'œuvre¹³. La prochaine conférence ministérielle de l'OMC, prévue au Mexique en septembre 2003, tracera le cadre de ces négociations.

28. La Banque mondiale et le FMI ont intensifié leurs efforts sur le front du commerce et du développement, en étroite collaboration avec l'OMC et dans un cadre cohérent fondé sur les avantages comparatifs des deux institutions. Leurs services viennent de rédiger un document conjoint sur l'accès au marché¹⁴, qui examine les différents types d'obstacles aux échanges de marchandises et suggère les mesures à prendre pour que le système commercial multilatéral appuie davantage le développement. Les recommandations de ce document — dont la suppression des crêtes tarifaires et la dissociation des subventions agricoles des niveaux de production, ainsi que l'accélération de la suppression des contingents d'importation dans les textiles et l'habillement — sont particulièrement pertinentes au vu des actuelles négociations du cycle de Doha dans le cadre de l'OMC. Les entretiens auxquels le FMI procède avec les pays industriels dans le cadre des consultations de l'article IV sont désormais l'occasion d'évoquer, en toute franchise, l'impact que les politiques commerciale et agricole conduites par ces États peut avoir sur les pays à faible revenu. La Banque mondiale et le FMI encouragent aussi les pays en développement à abaisser les obstacles qu'ils opposent eux-mêmes au commerce et à inclure la dimension commerciale dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et d'accélération de la croissance. Dans ce cadre, les services du FMI procéderont, au premier semestre de 2003, à un examen des conseils donnés dans le domaine commercial. Celui-ci portera à la fois sur la mise en œuvre, l'échelonnement et l'impact des conseils donnés et s'efforcera d'en évaluer l'efficacité globale. La Banque mondiale a créé un nouveau Département des échanges pour intensifier et consolider ses travaux de recherche et ses activités opérationnelles dans ce domaine.

¹³ Dans sa récente initiative (*Concrete Actions of Japanese Government to be taken for Sustainable Development—Towards Global Sharing*), le Premier ministre japonais, M. Koizumi, a annoncé que le Japon entendait étudier les modalités d'un élargissement de l'accès en franchise de droits et non contingenté en faveur des PMA pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2003.

¹⁴ *Market Access for Developing Country Export—Selected Issues* (SecM2002-0456, 5 septembre 2002, et SM/02/280, 28 août 2002).

29. Le programme de Doha pour le développement accorde une large place au renforcement des capacités et à l'assistance technique. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, que préside l'OMC et auquel participent la Banque mondiale et le FMI, a été réaménagé. Dans le cadre de cet effort collectif, la Banque mondiale a pris la tête des travaux relatifs aux diagnostics sur les politiques et infrastructures commerciales nationales, et coordonne les efforts déployés pour intégrer la dimension commerciale dans les stratégies de développement des pays les moins avancés. Le FMI apporte pour sa part une assistance technique dans le domaine des services douaniers et d'autres secteurs prioritaires recensés dans le cadre de ces diagnostics.

iv. Offre de biens publics mondiaux et renforcement de l'architecture financière internationale

30. Les discussions préparatoires et la conférence de Monterrey ont mis en lumière la nécessité d'une stratégie internationale plus claire en ce qui concerne les biens publics mondiaux liés aux ODM, et les participants ont décidé qu'il fallait approfondir les travaux dans ce domaine. L'accent ayant été mis sur le financement du développement, les discussions de Monterrey ont été l'occasion de souligner qu'il faut élargir l'accès des pays en développement aux marchés financiers mondiaux et stabiliser davantage les flux internationaux de capitaux.

31. Ces dernières années, la Banque mondiale a accordé une grande attention à la question des biens publics mondiaux, qui est liée au développement, et s'est appliquée à définir le rôle qu'elle entend jouer dans ce domaine, compte tenu de son mandat et de ses avantages comparatifs. Elle a également renforcé sa gestion des programmes mondiaux à la faveur d'une meilleure définition des critères d'admissibilité et de sortie et d'une supervision plus rigoureuse sur le plan opérationnel et fiduciaire. La Banque mondiale a aussi participé à des discussions avec d'autres BMD, et un groupe de travail conjoint vient d'achever un rapport sur le soutien des BMD à la production des biens publics mondiaux. Ces discussions et celles que le Comité du développement a organisé lui-même dans le passé ont mis en lumière cinq domaines dans lesquels la Banque mondiale et les BMD peuvent apporter leur contribution, en partenariat avec les agences internationales compétentes pour a) lutter contre les maladies infectieuses/transmissibles, b) améliorer l'environnement mondial, c) promouvoir la circulation ordonnée des biens, des capitaux et du savoir par delà les frontières, d) encourager la stabilité financière à l'échelle mondiale et l'instauration d'un climat propice à l'investissement, et e) contribuer à l'accumulation et à la diffusion des connaissances relatives aux questions de développement.

32. La contribution de la Banque mondiale et des autres BMD devrait inscrire dans les domaines où chacune d'elles bénéficie d'un avantage comparatif. Le mieux serait de confier la définition et le développement des biens publics mondiaux aux agences dont ils sont l'objet spécifique ou l'une des préoccupations majeures, comme c'est le cas par exemple pour le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (UNAIDS), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou certains partenariats entre secteur public et secteur privé. La Banque mondiale et les autres BMD compléteraient les efforts de ces entités spécialisées en apportant des prêts, crédits concessionnels ou dons destinés à faciliter l'offre de ces biens mondiaux. Dans la plupart des

cas, les BMD feront partie de coalitions beaucoup plus larges dont la composition variera en fonction des différents aspects de l'offre de biens publics mondiaux. Un groupe de travail de haut niveau sur la fourniture de biens publics mondiaux a été créé lors du Sommet mondial pour le développement, sous les auspices de la France, de la Suède et du PNUD. Ce groupe de travail devrait jouer un rôle de premier plan dans la définition d'une stratégie internationale, et la Banque et le FMI entendent prendre une part active dans ses délibérations.

33. Le fonctionnement des marchés internationaux de capitaux est l'un des aspects de l'environnement mondial qui a retenu l'attention des participants à la conférence de Monterrey. L'intégration de plus en plus poussée des marchés financiers a permis un essor spectaculaire des flux de capitaux privés vers les pays en développement, qui a aidé ces derniers à financer l'essor rapide de l'investissement et de l'activité. Cela dit, le processus d'intégration économique et financière qui s'est engagé dans le monde a aussi exacerbé la vulnérabilité des marchés émergents face à la volatilité des marchés financiers, aux chocs extérieurs et aux effets de contagion des crises.

34. Au cours des deux dernières années, le FMI a pris de nouvelles mesures — en coopération avec la Banque mondiale et d'autres agences — pour prévenir les crises sur les marchés de capitaux et accroître la résistance du système financier international. Il a aussi recentré très sensiblement sa surveillance sur l'analyse de la vulnérabilité des pays membres face aux crises monétaires ou de balance des paiements. Le FMI et la Banque mondiale ont contribué également à la consolidation de l'architecture financière internationale par leurs travaux conjoints sur les Programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) et l'aide apportée aux pays membres pour faciliter l'application de normes et codes¹⁵. À l'avenir, le FMI continuera d'aider les pays membres à réduire leur vulnérabilité aux crises en s'attachant, notamment, à renforcer ses analyses de viabilité de la dette. S'agissant de la résolution des crises, le FMI a revu et simplifié ses mécanismes de financement pour se donner les moyens d'appuyer plus efficacement les réformes conduites par les pays membres en temps de crise. Il examine à l'heure actuelle les modalités de fonctionnement des lignes de crédit préventives proposées aux pays membres, afin de les encourager à prendre les mesures nécessaires pour éviter les crises et de donner au FMI un appui financier en cas de contagion. La politique d'accès aux ressources FMI en cas de crise de compte de capital fait elle aussi l'objet d'un examen, qui a pour but de clarifier les conditions du décaissement et le volume des concours du FMI et d'évaluer l'adéquation des ressources de l'institution¹⁶. Le FMI

¹⁵ En juillet 2002, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont décidé d'ajouter, sous certaines conditions, les 40 + 8 recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) à la liste des normes couvertes par les Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) et ont entériné les méthodes à appliquer pour l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que pour la préparation des RONC.

¹⁶ Cette réflexion s'inscrit dans le cadre des discussions relatives à la douzième révision générale des quotes-parts. Un rapport récapitulatif des débats du Conseil d'administration sur le niveau et la répartition des quotes-parts sera préparé à l'intention du CMFI.

poursuit les travaux engagés sur les modalités de restructuration de la dette des pays membres. À cet égard, il s'est donné un programme de travail ambitieux qui vise à mettre en place un mécanisme de restructuration de la dette souveraine (MRDS) fondé sur un recours accru aux clauses d'action collective dans les contrats obligataires internationaux. L'objectif du MRDS est de créer un régime juridique international qui aidera débiteurs et créanciers à s'accorder sur la restructuration inévitable de la dette sans occasionner de destruction non nécessaire de la propriété économique ou des avoirs des créanciers.

v. Renforcement de la gouvernance institutionnelle et des partenariats

35. Le consensus de Monterrey a montré aussi combien il importe d'améliorer la cohérence du système international en coordonnant plus étroitement les efforts des institutions et agences internationales, de la communauté des bailleurs de fonds, du secteur privé et de la société civile. Les participants se sont largement accordés à estimer que la meilleure méthode consiste à faire fond sur les institutions et mécanismes existants et à resserrer les liens et partenariats, notamment entre la Banque mondiale, le FMI et l'ONU. Les discussions de Monterrey ont montré par ailleurs qu'il faut faire en sorte que les pays en développement soit davantage impliqués et mieux entendus dans les diverses institutions et enceintes internationales.

36. Le FMI et la Banque mondiale ont accordé une grande attention, ces dernières années, à la gouvernance et à l'efficacité de leurs institutions, et engagé un large éventail de réformes à cet effet. Le FMI s'est appliqué, pour l'essentiel, à modifier en profondeur ses règles de transparence et de diffusion des informations et s'est doté d'un Bureau d'évaluation indépendant. À la Banque mondiale, l'effort a porté sur l'amélioration de la transparence, de la diffusion d'informations et de la responsabilité (y compris dans le processus budgétaire), le renforcement de la stratégie d'assistance aux pays, et sur l'amélioration des instruments de financement ainsi que de la préparation, de la structure et du format des réunions du Comité du développement — dans le cadre d'efforts conjugués. Le FMI et la Banque mondiale ont pris une série de mesures pour resserrer leur collaboration; la Banque mondiale et d'autres BMD ont mis en place un cadre de collaboration; la Banque mondiale et le FMI ont approfondi leur collaboration avec l'OMC, et les deux institutions ont accru leur présence et intensifié leur engagement auprès des Nations Unies.

37. Le FMI poursuit la douzième révision générale des quotes-parts à la lumière de l'évolution de l'économie internationale, et continue d'encourager les pays membres à prendre les mesures requises pour que le quatrième amendement à ses statuts (allocation de DTS) prenne effet. Dans le cadre de l'IDA-13, un certain nombre de pays ont été invité à participer pour la première fois à des discussions clés. Un tour de table a été organisé le 11 septembre afin d'assurer une participation plus large et plus efficace à la préparation et aux délibérations du Comité du développement cet automne, et notamment à l'examen du programme de Monterrey. Outre les représentants du Comité du développement, plusieurs organismes concernés — ONU, CAD, UE et Secrétariat du Commonwealth — ont participé à cette réunion.

38. La Banque mondiale et le FMI ont également discuté, avec les Nations Unies (et en particulier l'ECOSOC), des modalités d'un suivi actif de la mise en oeuvre du programme de

Monterrey¹⁷. Lors de sa réunion de juillet 2002, l'ECOSOC a réaffirmé sa volonté de tirer pleinement parti du dialogue avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC qui se tient après les réunions de printemps. Les membres de l'ECOSOC ont souligné qu'il est nécessaire de mettre sur pied un programme bien préparé et centré, et de rester en contact suivi avec la Banque mondiale et le FMI pour donner forme à ce programme et encadrer les discussions. La Banque mondiale et le FMI poursuivront — par les représentants de leurs conseils d'administration et au niveau des secrétariats — ce dialogue avec l'ONU et l'ECOSOC sur les moyens de rester engagés dans la mise en œuvre du programme de Monterrey.

¹⁷ Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies propose un tour d'horizon des actions conduites par l'ONU pour assurer le suivi et la mise en œuvre du programme de Monterrey.

ACTIVITÉS RÉCENTES ET PROCHAINES ÉTAPES DU PROGRAMME DES ODM

1. Depuis la réunion du Comité de développement au printemps dernier, on a cherché lors de plusieurs activités et événements à formuler et à cibler le programme de suivi des ODM :

- Accord au niveau des experts (impliquant 26 organismes et 90 experts) sur les 48 indicateurs de suivi des ODM, y compris le perfectionnement des indicateurs relatifs à l'environnement et à l'objectif 8;
- Rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les progrès réalisés dans l'application de la déclaration du millénaire et rapport plus détaillé du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies;
- Déclaration intitulée «Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement» adoptée lors de la réunion à haut niveau du CAD en 2002 (<http://www.oecd.org/FR/document/0,,FR-document-0-nodirectorate-no-12-29706-0—no-,00.html>) et mise à jour du rôle du CAD à l'appui du programme des ODM;
- Séminaire conjoint de la BID, de la Banque mondiale, du PNUD et de la CEPAL sur la réalisation des ODM en Amérique latine et dans les Caraïbes, intitulé *Facing the Challenges for Achieving the Latin America and Caribbean Millennium Development Goals*, qui s'est achevé par la signature d'une lettre d'intention qui engage les institutions multilatérales participantes à collaborer (www.iadb.org/exr/PRENSA/2002/cp12802e.htm);
- Dialogue international sur les ODM organisé conjointement par le PNUD, la Fondation allemande pour le développement international et BMZ à Berlin les 27 et 28 juin 2002;
- Forum conjoint du PNUD et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique sur les ODM en Afrique centrale et en Afrique de l'Est, intitulé *MDGs in Central and Eastern Africa: Campaigning for Action*, à Addis-Abeba en juin 2002;
- Intérêt particulier pour la mise en valeur des ressources humaines et les ODM correspondants lors de la réunion ECOSOC de haut niveau en juillet 2002 (www.un.org/esa/coordination/ecosoc/hl2002/index.htm);
- Achèvement de plusieurs rapports pilotes par différents organismes, notamment sur la Bolivie, le Cambodge, le Cameroun, Madagascar, Maurice, le Népal, la Tanzanie, le Tchad et le Vietnam.

2. En consultation avec d'autres organismes, parmi lesquels la Banque mondiale et le FMI, les Nations Unies ont formulé une stratégie pour les ODM, qui comprend quatre éléments fondamentaux :

- (i) Suivi : suivi et examen systématique et soutenu des progrès accomplis dans la réalisation des ODM pour continuer d'attirer fermement l'attention sur les ODM, actualiser des campagnes d'information à l'échelle internationale et nationale, et transformer les objectifs et cibles en mesures largement reconnues d'une coopération internationale fructueuse à l'appui d'un développement durable.
- (ii) Analyse : définition et évaluation des dimensions de la réalisation des ODM sur la base d'un consensus entre partenaires sur les réformes et investissements nécessaires de la politique des pouvoirs publics et des institutions, des possibilités de financement et des stratégies d'intensification des efforts.
- (iii) Campagne d'information/mobilisation : collaboration avec un large éventail de partenaires pour promouvoir un mouvement autonome, allant bien au-delà du système des Nations Unies, qui mobilise les engagements et les capacités de vastes secteurs de la société pour sensibiliser et rallier l'opinion publique à l'appui d'une action sur les priorités, les politiques et l'affectation des ressources.
- (iv) Activités opérationnelles : aide axée sur les objectifs pour s'attaquer directement aux principaux obstacles aux progrès dans les ODM, sur la base des missions, de l'avantage comparatif et des ressources du système des Nations Unies au niveau des pays et compte tenu du fait qu'il revient en fin de compte aux États membres de réaliser les ODM.

3. Cette stratégie doit être appliquée au niveau mondial et national :

Appui à une action mondiale

- **Le projet du millénaire** : l'objectif est de proposer les meilleures stratégies en vue de réaliser les ODM. Les principaux travaux analytiques seront effectués par dix groupes de travail sur la pauvreté, la faim, l'enseignement primaire/l'égalité des sexes, la mortalité infantile/la mortalité liée à la maternité, le VIH/sida/la tuberculose/les autres grandes maladies/l'accès aux médicaments, le développement durable, l'eau salubre, les taudis, le système commercial ouvert et fondé sur des règles, et le transfert de technologies. Mise en place d'un groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies et d'un groupe consultatif international. Un rapport d'étape de chaque groupe de travail est prévu pour la fin 2003, le rapport d'étape du projet du millénaire dans son ensemble d'ici la mi-2004 et les recommandations finales au Secrétaire général et à l'administrateur du PNUD d'ici le 30 juin 2005.
- **Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale** : achèvement du processus déjà engagé par le Département des affaires économiques et sociales pour préparer le

premier rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la déclaration du millénaire.

- **Campagne du millénaire** : recrutement du Directeur de la cellule de la campagne du millénaire; mise en place de cette cellule; réalignement des activités de communication du système des Nations Unies sur les ODM, la réunion du groupe des communications en juin 2002 fournissant une première grande occasion pour ce réalignement; et exécution des initiatives en matière de communication pour renforcer le profil des ODM pendant les préparatifs au Sommet mondial sur le développement durable.
- **Activités opérationnelles** : dialogue permanent avec la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement, la Communauté européenne et le Comité d'aide au développement de l'OCDE sur des questions opérationnelles essentielles telles que la collaboration pratique pour intégrer les ODM aux DSRP et la préparation d'une stratégie UNDG (Groupe des Nations Unies pour le développement) plus détaillée à moyen terme pour un appui opérationnel aux ODM.
- **Mobilisation interne** : déclarations au plus haut niveau fournissant un message cohérent de tous les organismes sur la signification des ODM pour les activités du système des Nations Unies; sensibilisation de tous les membres du personnel; formation ciblée sur les représentants résidents et coordonnateurs résidents, les représentants des organismes et les services chargés des programmes.

Appui pour une action nationale

- **Rapports sur les ODM** : bilan de la phase expérimentale grâce à des ateliers régionaux; établissement de normes de qualité; établissement en permanence de nouveaux rapports sur les ODM.
- **Campagnes ou mouvements nationaux du millénaire** : lancement d'une première vague d'initiatives de sensibilisation, de propagande, de mobilisation et de partenariat au niveau national, en particulier, mais pas exclusivement dans les pays qui ont déjà préparé un rapport sur les ODM.

Activités opérationnelles : évaluation et expansion des efforts d'intégration des ODM dans les DSRP, en collaboration avec les autorités nationales, la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement, la Communauté européenne et les donateurs bilatéraux (Comité d'aide au développement de l'OCDE et autres); action dans les cinq pays prioritaires (Bénin, Équateur, Kenya, Madagascar et Pakistan); harmonisation des processus de programmation des pays en 2002 pour faire des ODM le thème central des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que des programmes et projets.